

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ANNEXES ⁽¹⁾

Attestation sur l'honneur

(1) Critères de prise en charge disponibles sur www.fafcea.com



A adresser avec votre demande de remboursement de coûts pédagogiques (une attestation par dossier).

Ne pas joindre les justificatifs, vous devez **conserver les originaux**.

Dans le cadre de ses opérations de contrôle, le FAFCEA se réserve le droit d'en solliciter la transmission.

LA FORMATION

N° stage FAFCEA _____

Intitulé de stage _____

Dates de stage : du _____ au _____ Durée : _____
(ou période facturée) (en jour)

LE STAGIAIRE – L'ENTREPRISE

Nom Prénom _____

N° SIREN _____ Raison sociale _____

FRAIS ANNEXES MONTANTS REELS

		Nombre	Total frais réels
TRANSPORT	TRAIN Tarif SNCF 2 ^{ème} classe		€
	AVION Si plus de 800 km ou plus de 4h30 de trajet		€
RESTAURATION	REPAS DU MIDI		€
	REPAS DU SOIR <i>Uniquement si hébergement pris en charge</i>		€
HEBERGEMENT* Si l'entreprise est située à plus de 100 km du lieu de formation <i>*Par des professionnels de l'hébergement</i>	NUITEE + petit déjeuner Arrivée le _____ Départ le _____		€

Je soussigné(e) M(me) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du demandeur

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES 2018

	BAREMES	MODALITES
Transport	Train : Tarif SNCF 2 ^{ème} classe Avion : 400€ A/R maximum si: => si la distance est supérieure à 800 km OU => si le trajet (hors avion) est d'une durée supérieure à 4h30	<ul style="list-style-type: none"> Le calcul des distances s'effectue du lieu de l'entreprise au lieu du stage. Frais de transport pour les stagiaires résidant en Corse qui suivent une formation en métropole sont pris en charge sur la base du billet d'avion / classe économique A/R.
Hébergement	110€ maximum par nuit pour les stagiaires dont l'entreprise est domiciliée à plus de 100 km du lieu de formation.	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de l'hébergement la nuit précédent le début de la formation si le stagiaire est domicilié à + de 100 km du stage. Pas de prise en charge pour la nuit qui suit la dernière journée de formation. Prise en charge de tout type d'hébergement sur justificatif (par un professionnel de l'hébergement).
Restauration	18€ maximum par repas.	Intervention forfaitaire plafonnée

- ✓ Pas de prise en charge des frais annexes sans frais pédagogiques,
- ✓ Pas de remboursement de frais annexes pour des stagiaires dont le lieu de formation nécessite un déplacement du continent vers la Corse OU de la métropole vers les DOM TOM,
- ✓ Montant minimum des dépenses de frais annexes permettant un remboursement par action : 10
- ✓ Plafond maximum du remboursement des frais annexes par action : 1500€ et dans la limite du coût pédagogique réglé



Conserver **obligatoirement les justificatifs originaux** des frais de transport, d'hébergement et de repas. Dans le cadre de ses opérations de contrôle le FAFCEA se réserve le droit de vous en solliciter la transmission.